

de Saint-Ouen et du Mans, pour dénoncer les suppressions de poste et la souffrance au travail. Le SIFA vient également de sortir le premier numéro de leur bulletin syndical, « Cause commune ». **Contact** : sifa-idf@cnt-so.org

Et aussi : la CNT-SO est devenue représentative et a désigné un délégué syndical chez Addev Material, une boîte de plasturgie (sites de St Chamond 42 et Valence 26), a obtenu des élus chez Ecate, une association en Ardèche... Des camarades de l'inspection du travail nous ont rejoint en Rhône-Alpes, d'autres dans la Marne et la Nièvre...

NOS DROITS

CODE
DU
TRAVAIL

LA PLANÈTE BRÛLE, LES TRAVAILLEUR-EUSES CRÈVENT DE CHAUD !

Les fortes chaleurs s'accompagnent toujours de leur funeste cortège de morts au travail. La journée, les travailleur-euses souffrent sur les chantiers, dans les cuisines des restaurants ou des bureaux vétustes. La nuit, ils crèvent de chaud dans leurs passoirs thermiques... Les incendies qui ont une nouvelle fois ravagé plusieurs régions de France ne sont pas seulement la conséquence du dérèglement climatique. Ils révèlent aussi les effets de décennies de désengagement de l'État dans certains territoires et le sous-financement des services publics, dont les personnels sont contraints de faire toujours plus avec toujours moins et dont les usager-ères en font les frais.

Au boulot : n'attendez pas qu'il soit trop tard : imposez votre droit de retrait !

Comme chaque année, une veille saisonnière a lieu entre le 1er juin et le 15 septembre pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs et épisodes caniculaires. Cette année, avant même cette période, nous avons déjà connu un épisode précoce dès le mois de mai ! Ces phénomènes météorologiques affectent aussi nos conditions de travail et peuvent mettre en danger notre sécurité. Faisons valoir nos droits ! La CNT-SO a mis à jour son guide d'auto-défense syndical. Il est disponible sur notre site cnt-so.org et ici :



SAISONNIERS ET SAISONNIÈRES, CET ÉTÉ LE BON RÉFLEXE C'EST LE SYNDICAT !

Hôtellerie-restauration, tourisme, animation, agriculture... Comme chaque été, de nombreux secteurs ont recours à des emplois saisonniers. Les patrons abusent volontiers d'une main-d'œuvre précaire, souvent jeune ou étrangère. On fait le point dans notre guide d'auto-défense juridique. En cas de litige ou problème (heure impayées, problèmes de contrats...) vous n'êtes pas seul-es face aux exploit-ers : contactez le syndicat pour défendre vos droits ! Retrouvez notre guide d'auto-défense syndical sur notre site et ici :



JUILLET 1936
90 ANS
VIVE LA
RÉVOLUTION
SOCIALE !
À BAS
LE FASCISME !



ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE BULLETIN :
des camarades du secrétariat international, du STUCS, du syndicat STER13, du secrétariat confédéral médias/com

NOUS CONTACTER / INFOS

✉ contact@cnt-so.org

✕ [cntso_fr](https://www.cntso.fr)

🦋 [cnt-so.bsky.social](https://www.cnt-so.bsky.social)

🌐 cnt-so.org

